PUBLIÉ

Accord collectif local psc risque "prévoyance" à adhésion obligatoire Commune d'Ay-Champagne

Accord collectif local instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire pour les agents de la Commune d'Ay-Champagne

Accord PSC Commune D'Ay-Champagne

PSC prévoyance



Versant de la fonction publique

- Fonction publique territoriale

Date de signature initiale de l'accord

10 octobre 2024

Informations relatives à l'accord

Versant de la fonction publique

- Fonction publique territoriale
 - Commune(s)
 - Commune d'Ay-Champagne

Zone géographique concernée par l'application de l'accord :

- Marne (51)

Catégories de personnels auxquels l'accord s'applique :

Agents employés et rémunérés par la Commune d'Ay-Champagne

Contenu de l'accord

Type de l'accord (accord-cadre, accord de méthode, autre accord collectif) : Autre accord collectif (article L.222-3 et L.222-4 du CGFP)
Thématique(s) de l'accord :

- Protection sociale complémentaire (13° de l’article L. 222-3 du CGFP)

L'accord comporte-t-il des clauses édictant des mesures réglementaires ? : Non
L'accord comporte-t-il des clauses par lesquelles l'autorité administrative s'engage à entreprendre des actions déterminées n'impliquant pas l'édiction de mesures réglementaires ? : Oui
L'accord comporte-t-il des clauses dont la mise en œuvre implique des mesures réglementaires ? : Non

Initiative et conduite de la négociation

Instance de dialogue social au niveau auquel l'accord est négocié :
CST de la Commune d'AY-CHAMPAGNE
Employeur public participant à la négociation :
La Commune d'AY-CHAMPAGNE représentée par son Maire

Signature de l'accord

Date de signature initiale de l'accord : 10 octobre 2024
Qualité du signataire de l'accord pour l'employeur public :
Maire de la Commune d'Ay-Champagne
Indiquez les organisations syndicales qui ont signé l'accord :

- Confédération générale du travail (CGT) ou organisation syndicale affiliée

Publication, entrée en vigueur et durée de validité de l'accord

Modalités de publication dont l'accord a fait l'objet :

- Autre moyen

Date de la publication de l'accord : 1 janvier 2025
Les clauses de l'accord entrent-elles en vigueur à la même date ou à des dates distinctes ? :
Toutes les clauses de l'accord entrent en vigueur à une même date, différente du lendemain de la publication de l'accord
Si toutes les clauses de l'accord entrent en vigueur à la même date, différente du lendemain de la publication, précisez cette date :
1 janvier 2025
L'accord est à durée : indéterminée

Documents de l'accord

Télécharger l'accord accord-collectif-local-psc-risque-"prévoyance"-à-adhésion-obligatoire-commune-d'ay-champagne-20250829-1.pdf

29 août 2025

Télécharger

Avenants et annexes de l'accord

annexe-accord-collectif-local-psc-risque-"prévoyance"-à-adhésion-obligatoire-commune-d'ay-champagne-20250829-1.pdf

29 août 2025